



DRAIO/21-887-95 du 26/04/2021

INTERNAT DE LA REUSSITE - RENTREE 2021

Références : Arrêté du 16-11-2020 Label internat du XXI^e siècle et appel à projet Internat d'excellence - Programme France Relance - Annexe à l'arrêté du 16-11-2020 cahier des charges - internat du XXI^e siècle - Circulaire n°2016-076 du 18-5-2016 internat de la réussite pour tous

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale - Mesdames et Monsieur les IEN IO - Mesdames et Messieurs les IEN-ET-EG et IA-IPR - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des lycées et lycées professionnels publics et privés - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO - Mesdames et Messieurs les personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Dossier suivi par : Mme ALBARIC-DELPECH- IA-DASEN 05 - Pour tous renseignements contacter : ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr / pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr/ce.pve0405@ac-aix-marseille.fr

L'internat est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour tous les élèves dont les familles le souhaitent. Il repose sur un projet pédagogique éducatif efficace, intégré au projet d'établissement, visant la réussite des internes dans un cadre rassurant.

Objectifs généraux

- Proposer dans les internats des conditions d'étude et un encadrement propice à la réussite des élèves et des étudiants ;
- Adapter les réponses pédagogiques et éducatives aux besoins des internes ;
- Diversifier les publics accueillis, en veillant à augmenter la part d'élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux.

Public accueilli

« L'internat de la réussite » doit répondre à la demande sociale dans sa diversité. Il ne saurait s'agir de sélectionner les jeunes sur leurs résultats et tout élève motivé, quelles que soient ses performances scolaires, doit pouvoir bénéficier de ce mode d'accompagnement pédagogique et éducatif. Il s'agit, en particulier, de sécuriser le parcours de l'élève et de favoriser sa réussite scolaire et éducative par ce mode de scolarisation. L'internat constitue une réponse pertinente lorsqu'une situation professionnelle, sociale ou relationnelle dans la famille n'offre pas à l'élève les conditions permettant d'exprimer son potentiel.

Le dispositif a la vocation d'accueillir, en priorité, des élèves issus de familles socialement défavorisées (potentiellement éligibles à la bourse nationale), notamment ceux résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et les élèves issus des territoires ruraux.

Un effort doit être entrepris, notamment en matière d'information et de dialogue, en direction des familles, pour que les capacités d'accueil dégagées en internat soient utilisées.

A cet effet, les interlocuteurs privilégiés des familles sont, dans le premier degré, les directeurs d'école, et dans le second degré les assistantes sociales et les conseillers principaux d'éducation.

Modalités de recrutement

Un pilotage académique du dispositif

L'accroissement et la diversification de l'offre de places en internat ainsi que l'amélioration de l'accueil en internat relèvent de la politique académique en lien étroit avec les collectivités territoriales et les Préfectures.

Le recteur, après avoir pris l'attache des chefs d'établissements disposant d'un internat, arrête le nombre de places réservées au titre de « l'internat de la réussite ». Pour la rentrée 2021, l'académie reconduit le seuil par internat dans le cadre du dispositif « internat de la réussite » à un objectif d'accueil minimum de 5% des places disponibles.

Une attention particulière est portée à la mise en place des modalités de suivi individuel des élèves, articulées avec les dispositifs pédagogiques de droit commun (notamment l'accompagnement personnalisé).

La procédure de candidature et la composition des dossiers figurent en annexes de cette circulaire.

Une organisation départementale du recrutement :

Commission : Une commission de recrutement des élèves en « internat de la réussite » est réunie dans chaque département de l'académie. Elle associe tous les acteurs impliqués. Présidée par l'IA DASEN (ou son représentant), elle comprend les chefs d'établissement concernés, un IA-IPR établissement et vie scolaire, l'IEN chargé(e) de l'information et de l'orientation, la conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves, un représentant du préfet à l'égalité des chances, des représentants des associations représentatives des parents d'élèves. Les collectivités territoriales (conseil départemental et conseil régional) sont également invitées à y participer.

Critères : L'examen des candidatures est réalisé en prenant en compte au moins l'un des critères suivants :

- **pédagogiques** : motivation pour le dispositif, capacité d'investissement dans le travail et compétences scolaires, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil,
- **sociaux** : élèves boursiers ; élèves dont les conditions de vie limitent les possibilités de réussite scolaire,
- **familiaux** : difficultés familiales (parent isolé, familles monoparentales, contraintes professionnelles lourdes telles que des horaires de travail décalés, fratrie importante, relations familiales conflictuelles...),
- **géographiques** : élèves résidant en milieu rural isolé et défavorisé, dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ou scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

L'engagement des élèves et des familles dans le projet sur les conditions de l'internat sont essentiels. L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter dans la mesure du possible une parité.

En cas de demandes excédant les possibilités d'accueil, la priorité sera organisée comme suit :

1. élèves issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville,
2. élèves issus de la ruralité,
3. situations spécifiques.

L'internat du lycée André Honnorat de Barcelonnette, labellisé « internat d'excellence » est ouvert en priorité aux élèves issus des quartiers de la politique de la ville de Marseille, ainsi qu'aux élèves des départements alpins.

Niveau de recrutement : en fonction des places disponibles, chaque IA DASEN détermine le(s) niveau(x) de classe(s) prioritaire(s) pour le recrutement.

Désectorisation : les élèves retenus pour une place en internat de la réussite seront affectés de manière prioritaire par les IA-DASEN.

Contribution des familles : les bourses nationales et les différentes aides des collectivités territoriales seront défalquées des frais de pension. La contribution demandée aux familles restera mesurée.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE1

Dossier Internat de la réussite

Calendrier des opérations

Date	Opérations
04 : Mercredi 12 mai 2021 Autres départements : 7 juin 2021	Date limite de dépôt des dossiers auprès des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)
04 : mercredi 26 mai 2021 Autres départements : 14 juin 2021	Commissions de recrutement organisées par les DSDEN
04 : du jeudi 27 mai au jeudi 3 juin 2021	Récupération des dossiers AFFELNET 6 ^e (selon chaque calendrier départemental)
Se référer au calendrier académique	Saisie des bonifications d'affectation par les DSDEN si besoin
A partir du 16 juin 2021	Avis aux familles (décision de la commission) Pour la cité scolaire de Barcelonnette : <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des familles et des élèves pour une journée d'intégration - La date sera précisée ultérieurement par la DSDEN des Alpes de Haute Provence

« Internats de la réussite »

Dossier de candidature

Rentrée 2021

Profil attendu :

- Elèves dont les conditions d'étude ne permettent pas le développement de leur potentiel
 Elèves motivés par une scolarisation à l'internat

1. Renseignements concernant la candidature

(à remplir par la famille)

1.1. Nature de la demande

Etablissement souhaité : Ville : département :

Nom, prénom de l'élève :

Né(e) le : Fille Garçon

Dans quelle classe entre-t-il en **2021 - 2022** ?

	Collège	Lycée	Post Bac
Classe			

Choix des langues : LVA : LVB : LVC (si nécessaire)

Enseignements d'explorations (Lycée GT) :

Série de Bac (Bac GT) ou spécialité professionnelle (Bac pro) :

Post-Bac:

1.2. Situation de la famille de l'élève

Etablissement fréquenté en **2020 - 2021** : Commune :

L'élève relève-t-il du champ du handicap : Oui Non

Nom, prénom du ou des représentant(s) légal (aux):

Qualité: Père Mère Tuteur

Adresse principale où réside l'élève :

Adresse du responsable légal de l'élève (si adresse différente):

Téléphone où la famille peut être jointe :OU.....

L'adresse de l'élève est-elle dans un quartier:

Quartiers politique de la ville Oui Non

ZUS: Zone Urbaine Sensible Oui Non

(Voir la base adresse de la délégation interministérielle à la ville : <http://sig.ville.gouv.fr/>)

L'élève est-il boursier? Oui Non

Si oui, nombre de part(s) de bourse :

1.3. Renseignements éducatifs et scolaires

Fiche d'évaluation à renseigner par le CPE et le professeur principal ou le professeur des écoles dans le cas d'une entrée en 6e

L'élève pratique-t-il un sport ou une activité culturelle ? Oui, laquelle..... Non

Évaluation de la scolarité actuelle

Résultats scolaires	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la scolarité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la vie de l'établissement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Assiduité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Capacité à s'intégrer dans un groupe	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, notamment la vie en internat	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'écrit	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'oral	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Construction d'un raisonnement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Autonomie	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible

Bénéfices attendus de la scolarité en internat

(Exemples : méthodes de travail, autonomie, construction d'un raisonnement, organisation du temps de travail ...)

- Bulletins scolaires ou copie du livret scolaire.
- Une lettre motivée justifiant la demande du représentant légal de l'élève et contresignée par l'élève (en cas de parents séparés, divorcés ou d'autorité parentale conjointe, lettre des deux parents ou signature des deux parents).

La fiche sociale complétée par le Service Social en faveur des élèves précisant notamment les capacités de l'élève à intégrer un internat (à adresser à la conseillère technique du service social en faveur des élèves à ce.ia04.social@ac-aix-marseille.fr libellée « confidentiel » pour les dossiers concernant la cité scolaire de Barcelonnette).

- Déclaration de candidature signée.
- Avis du psychologue de l'Éducation nationale.

L'ensemble du dossier doit être adressé à la DSDEN du département d'implantation de l'établissement demandé :

→ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence**

Pôle vie de l'élève
3 avenue du plantas
BP 224
04004 DIGNE-LES-BAINS Cedex

Les éléments seront adressés au pôle PVE via la plateforme d'échange PNE école sur Arena dans l'item Internet, Référentiels et outils.

→ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes 12 avenue Maréchal Foch**

BP1001
05010 GAP Cedex

Les éléments seront adressés au pôle PVE via la plateforme d'échange PNE école sur Arena dans l'item Internet, Référentiels et outils.

→ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône**

28, boulevard Charles Nedelec
13231 MARSEILLE CEDEX 1

→ **Direction académique des services de l'éducation nationale du Vaucluse**

49, rue Thiers
81077 AVIGNON CEDEX 4

ANNEXE 3

Déclaration de candidature à remplir par le responsable légal

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

.....

Représentant de l'élève :

Demande l'intégration de mon enfant dans « l'internat de la réussite » suivant :

.....

.....

Date: Signature :

ANNEXE 4

Dossier social

Service Social en faveur des élèves.

DSDEN du département du:

04 05/ 13/ 84 (préciser)

Date :

1. Assistant de service social rédacteur

NOM et Prénom :

Fonction et service :

Adresse :

Téléphone : Mél :

2. L'élève

NOM et Prénom : Sexe : F M

Date et lieu de naissance :

Établissement et classe

Parcours scolaire :

Année 2020 - 2021 :

Année 2019 - 2020 :

Année 2018 - 2019 :

Année 2017 - 2018 :

Année 2016 - 2017 :

3. Identification de la famille dans laquelle réside l'élève

Madame

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité / Enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tél :

Mél :

Monsieur

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité / Enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tél :

Mél :

« Internats de la réussite »

Détenteurs de l'autorité parentale

FRATRIE			
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe

Environnement familial dans lequel vit l'élève

1. avec ses 2 parents		6. avec un autre membre de sa famille (<i>grands- parents, oncle, tante.....</i>)	
2. avec sa mère seule		7. confié à l'A.S.E en établissement	
3. avec son père seul		8. confié à l'A.S.E. en famille d'accueil	
4. avec sa mère dans une famille recomposée		9. résidence alternée	
5. avec son père dans une famille recomposée		10. autres (<i>à préciser</i>)	

4. Si les parents sont séparés, identification de la famille dans laquelle ne réside pas l'élève ou y réside en alternance

Madame

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité / Enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tél :

Mél :

Monsieur

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité / Enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tél :

Mél :

FRATRIE			
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe

« Internats de la réussite »

5 – Synthèse des éléments recueillis par l'assistant de service social

L'enfant dans sa famille, conditions de vie, capacité de l'élève à intégrer l'internat.

Date et Signature:

Avis du psychologue de l'Éducation nationale

Nom :Prénom :

Partie à remplir par psychologue de l'Éducation nationale
Avis circonstancié après entretien avec le candidat

Nom et qualité du signataire

Date et Signature: